



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**OUVERTURE DE VOIES LÉGALES ET EFFECTIVES  
POUR LA PROTECTION DES AFGHAN·E·S**

La CGT exige l'ouverture de voies légales et effectives d'accès à la France pour la protection des Afghan.e.s souhaitant fuir la barbarie.

Tout le monde savait que les Américains se retireraient et que les Talibans étaient à l'offensive, et aux portes du pouvoir. Voilà la réalité, pourtant rien n'a été fait ni anticipé.

En France, des milliers de dossiers de demandeurs d'asile afghans sont en attente à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et si l'on se réfère à la politique d'accueil, d'aide et de soutien aux réfugiés qui se pratique aujourd'hui en France nous avons fort à craindre pour les temps à venir. Une chose apparaît à la lumière de la crise en Afghanistan : nous avons, avec d'autres, la responsabilité de faire vivre le droit d'asile et d'accueillir ces femmes, enfants, hommes menacés de mort.

« Flux migratoires irréguliers » voilà comment Emmanuel Macron, président de la République, a qualifié dans son allocution du 16 août les femmes, les enfants et les hommes qui veulent quitter l'Afghanistan. Ces paroles sont indignes, inhumaines et irresponsables.

« L'Europe ne peut pas assumer à elle seule les flux migratoires » et « maîtriser les flux migratoires ». Nous attendons un discours d'humanisme, d'accueil inconditionnel, en lieu et place, c'est un discours de la honte qui nous a été servi.

Nous nous interrogeons sur l'aptitude de l'État français à bâtir une politique migratoire digne de ce nom, sans se soucier de l'acceptabilité par la population, d'échéances électorales ou du fantasme d'un pseudo appel d'air.

Le consensus international, qui considère que le peuple afghan est aujourd'hui en danger, doit entraîner en France l'application la plus absolue du principe de l'asile, qui est constitutif de notre État de droit.

La CGT appelle la France à envoyer le signal d'un large accueil de réfugié·e·s afghan·e·s sur notre territoire, à l'instar de ce que le Canada, l'Allemagne, le Royaume-Uni ... ont récemment annoncé. Au-delà, nous appelons la France à mettre tout en œuvre pour que l'ensemble de la communauté internationale puisse prendre sa part dans l'accueil des civils en danger, et notamment des femmes, de leurs enfants et des militant·e·s de la société civile dont les syndicalistes font partie.

"Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République." Lorsque fut rédigé ce préambule à la Constitution du 27 octobre 1946, nous sortions d'une guerre. Et nous ne pourrions plus l'appliquer aujourd'hui ? Nous devons plus que jamais affirmer la valeur d'un accueil inconditionnel pour garantir à tous, à chacun et en tout temps, la possibilité d'échapper aux persécutions au prix de son propre exil.

Nous en appelons au respect de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles, ainsi que les conventions des Nations Unies et déclarations du Conseil de l'Europe sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.